



COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 29 avril 2021.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2021

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2021

Jury criminel

De désigner, suite au tirage au sort les personnes suivantes :

No T	Bur.	No E	Nom Prénom	D. Naissance
0	5	519	HOZE ISABELLE	04/12/1979
0	4	702	METEYER BEATRICE	31/05/1971
0	1	1001	WARUSFEL CATHERINE	21/08/1964
0	5	1226	MONNARD ERIC	25/05/1964
0	1	820	REUTENAUER JEAN-CLAUDE	06/12/1956
0	1	591	LIMASSET SEVERINE	22/08/1977
0	4	37	BAGNASCO DANIEL	18/09/1964
0	1	909	SOBCZAK JEREMY	18/09/1985
0	2	55	BEGEY ISABELLE	24/03/1967
0	2	288	DUFOURMENTEL CLAUDE	31/01/1966
0	3	1364	WOLFF CLEMENCE	01/08/1995
0	1	74	BELHADJI FARIDA	13/05/1991
0	3	1527	AMER ROHA	13/03/1998
0	3	36	ANTRET FLORIENT	18/09/1992
0	1	594	LO PASSO DELFINE	03/02/1957
0	4	578	LAFORGUE EVELYNE	08/12/1952
0	2	690	MICOTTIS JOHANN	20/07/1979
0	4	780	PEPE LAURENT	03/10/1983

Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et la rénovation thermique du bâtiment de l'Hôtel de Ville

De signer une convention visant une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de restructuration et de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville. Le coût de cet AMO s'élève à 500 € TTC pour le CAUE et 1 000 € HT pour la MATEC.

Action Politique de la Ville 2021

De solliciter les services de l'Etat selon le tableau suivant :

Contrat de ville de GUENANGE : programmation des actions 2021

ENJEU ou OBJECTIF STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE	PORTEUR	ACTION	MONTANT DE L'ACTION	AUTO FINANCEMENT ou Emprunt	COMMUNE	EPCI	CD57	Conseil Régional	FONDS EUROPEENS	C.A.F CARSAT	AUTRES	ETAT et ses opérateurs			
												FNADT	DETR	FSL	FIPD
COHESION SOCIALE															
Favoriser la réussite éducative des enfants	AP SIS EMERGENCE / AP SG	Partageons nos valeurs	14 250	5 500							750				8 000
Apprentissage de la citoyenneté - Mezzanine des ado s	VILLE / CENTRE SOCIAL	Accueil régulier des adolescents pour des actions collectives	12 550		6 550										6 000
Développer l'apprentissage de la citoyenneté	AP SIS EMERGENCE / AP SG	OYVV été automne 2021	15 800	2 800	2 500					2 000	2 500			6 000	
Favoriser la sphère familiale et l'égalité Homme/Femme	AP SIS EMERGENCE / AP SG	Espace social famille	10 150	3 950							1 200			5 000	
Développer l'apprentissage de la citoyenneté	ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV	Faire vivre le Conseil Citoyen au travers d'actions telles que l'embellissement du quartier et d'animations citoyennes	18 200	6 950	1 500						3 000			750	6 000
Web TV Ados	VILLE / CENTRE SOCIAL	Création d'une Web TV sur les divers thèmes pédagogiques	9 452		4 452										5 000
Accueil des citoyens en fortes difficultés administratives	VILLE / CENTRE SOCIAL	Accueil citoyens	20 635		8 929										11 706
TOTAL			101 037	19 200	23 931	0	0	0	0	2 000	7 450	0	0	750	47 706
CADRE DE VIE et RENOUVELLEMENT URBAIN Néant															
TOTAL			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE															
Aider les habitants à construire leurs parcours professionnels	SOLISENIORS	Les chômeurs au service des personnes âgées du quartier	29 350 €		25 350 €										4 000 €
Accompagner les jeunes adultes en risque d'exclusion	AP SIS EMERGENCE / AP SG	Espace insertion	7 700 €	2 200 €	500 €										5 000 €
TOTAL			37 050 €	2 200 €	25 850 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €
TOTAL GENERAL			138 087 €	21 400 €	49 781 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	7 450 €	0 €	0 €	750 €	56 706 €

Lancement d'un marché de nettoyage des locaux

De lancer une consultation en procédure adaptée pour les prestations de nettoyage des locaux : gymnases St Matthieu, la Boucle, du centre médico scolaire, des écoles élémentaires Ste Scholastique et St Matthieu.

Subventions associations sociales

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	Amicale des sapeurs pompiers	Subvention annuelle	3 000 €	Unanimité
6574	Amicale des donneurs de sang	Subvention annuelle	450 €	Unanimité
6574	CLCV	Subvention annuelle	2 000 €	Unanimité
6574	APSYS EMERGENCE	Subvention annuelle	25 000 €	Unanimité
6574	SOLISENIORS	Subvention annuelle	25 000 €	Unanimité
6574	Amicale du personnel communal	Subvention annuelle	35 200 €	Unanimité
6574	ATAV	Subvention 2021	600 €	Unanimité
TOTAL SOCIAL			91 250 €	
6574	FCPE	Subvention annuelle	100 €	Unanimité
TOTAL DIVERS			100 €	

TOTAL GENERAL 91 350 €

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

De prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU pour permettre :

- 1) D'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guénange
- 2) La modification portera sur le point suivant :
Suppression de l'emplacement réservé N°3 au profit de la commune pour une caserne de pompiers
- 3) Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public pour une durée d'un mois, les modalités de concertation seront précisées au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,
- 4) La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, elle fera l'objet d'un avis publié dans les annonces légales d'un journal diffusé dans le département
- 5) La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Thionville et sera publiée au recueil des actes administratifs

Procédure de bien immobilier en état d'abandon manifeste – Expropriation

- De faire établir et accepter le procès-verbal définitif constatant l'état d'abandon manifeste,
- De déposer un dossier simplifié d'acquisition publique auprès du Préfet, incluant une évaluation sommaire du coût. Ce dossier sera mis à disposition du public durant un mois pour formuler les observations éventuelles auprès du service de Police Municipale,
- De poursuivre la procédure d'expropriation auprès de Maître GERARD-COSTELLA, Notaire à Jarny, ou toute autre personne habilitée à suivre ce type de procédure, notamment pour déterminer la valeur du bien et les indemnités aux propriétaires,
- De mobiliser les services de France Domaine dans la mesure du possible de l'accès au bien et au besoin,
- De valider l'intérêt général de cette procédure au titre du maintien de la salubrité publique de l'environnement local,
- De définir le projet visant la remise en état de la construction dans un esprit de cohérence urbaine avec l'environnement de cette rue.

A 23VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la place de l'Hôtel de Ville

De signer une convention visant une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de requalification de la place de l'Hôtel de Ville. Le coût de cet AMO s'élève à 3 000 € TTC pour le CAUE et 2 000 € HT pour la MATEC.

Le Maire,
Pierre TACCONI

